



# **SORTIE PRECOCE MATERNITE**



## SORTIES PRECOCES

### INFOS OBLIGATOIRES AVANT LA NAISSANCE

#### Lettre d'information aux parents

Sortie précoce en cas d'accouchement par voie basse°

La sortie de la maternité s'effectue généralement au 3<sup>ème</sup> jour après un accouchement normal. A la maternité du CH de NARBONNE, il est possible de sortir le 2<sup>ème</sup> jour après votre accouchement si :

- vous le souhaitez,
- votre santé et celle de votre bébé le permettent,
- l'organisation du suivi médical a été anticipée.

Au cours du séjour à la maternité, les professionnels de la maternité :

- s'assureront de l'absence de complications avant tout retour au domicile,
- échangeront avec vous pour savoir si vous souhaitez confirmer ce souhait puisque vous pouvez changer d'avis après l'accouchement.

Vous devrez avoir planifié votre suivi médical et celui de votre bébé avant votre sortie selon les modalités :

Pour vous :

- **dans les 24 H après la sortie** : 1<sup>ère</sup> visite obligatoire par le professionnel de santé référent que vous avez choisi (sage-femme ou médecin généraliste).

Un suivi adapté sera alors planifié selon vos besoins et l'appréciation du professionnel référent. Il comprendra systématiquement une deuxième visite dans la semaine suivant la sortie et probablement une troisième visite recommandée dans les semaines suivantes. Des visites supplémentaires peuvent être réalisées en fonction des éléments médicaux à surveiller et /ou vos besoins. Entre 6 et 8 semaines post-natales une consultation médicale (visite post-natale) sera réalisée par le médecin ou une sage-femme.

Pour votre enfant :

- **entre le 3<sup>ème</sup> et le 4<sup>ème</sup> jour de vie (72 h à 84 h)** : réalisation obligatoire d'un test de dépistage (test de Guthrie) par votre professionnel référent (ce test pouvant être couplé à votre visite).
- **entre le 6<sup>ème</sup> et le 10<sup>ème</sup> jour** : consultation médicale obligatoire effectuée chez un pédiatre ou un médecin généraliste acceptant ce suivi. Une consultation spécialisée a été mise en place au CH à cet effet (le rendez-vous pourra être pris lors de votre séjour en maternité).

*° en cas d'accouchement par césarienne, vous pourrez sortir à partir du 4<sup>ème</sup> jour, selon des modalités qui vous seront expliquées à la maternité.*

**A l'attention des futures mamans**  
**qui envisagent une sortie précoce**  
**Informations importantes pour votre choix**

**Pour vous aider à faire votre choix** entre une **sortie précoce** et un **séjour standard** en maternité, sous réserve que les conditions soient réunies (indications médicales) :

	OUI	NON
• Dans quel environnement suis-je à même de me reposer :		
- A la maternité ? .....	€	€
- Chez moi ?.....	€	€
• Puis-je m'appuyer sur mon entourage pour organiser mon retour à domicile (repas, intendance, gestion de la fratrie, etc...) ?	€	€
• Ai-je identifié la sage-femme et le médecin en charge de mon suivi et de celui de mon enfant ?.....	€	€
• Pourrais-je avoir un rendez-vous dans les 24 H suivant ma sortie si je choisis une sortie précoce ? .....	€	€
• Est-ce que le professionnel en charge de mon suivi et de celui de mon bébé se déplacera à mon domicile ?.....	€	€
• Si ce n'est pas le cas, pourrais-je me déplacer jusqu'à son cabinet ?	€	€
• Les examens de dépistage habituellement réalisés en maternité pour mon enfant seront-ils possibles en cas de sortie précoce ?.....	€	€
• Ai-je identifié les professionnels que je pourrai appeler en cas de difficultés ?.....	€	€

**Notez et conservez ci-dessous les informations sur la**  
**préparation de votre sortie précoce.**  
**Elles vous seront demandées après votre accouchement**

Le professionnel référent du suivi à domicile (sage-femme libérale ou médecin généraliste) est :

Nom ..... Prénom.....  
Adresse.....  
Téléphone.....

Le premier rendez-vous (24 H après la sortie) est fixé le : ...../...../.....

La réalisation du Guthrie (entre 72 H et 84 H de vie) est prévue le : ...../...../.....

Le médecin référent du nouveau-né, après la sortie de la maternité (pédiatre ou généraliste ayant donné son accord pour faire l'examen néonatal entre J 6 et J 10, et pour remplir le certificat obligatoire des 8 premiers jours) est :

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Le rendez-vous (entre J6 et J 10) est fixé le : ...../...../.....

# CRITERES MATERNELS POUR UN RETOUR A DOMICILE PRECOCE

## CHECK-LIST

Dans les 24 premières heures suivant l'accouchement, la sage-femme de suite de couche, en collaboration avec l'obstétricien de la patiente, renseigne les critères d'éligibilité maternelle en post-natal

### Professionnel

ETIQUETTE PATIENT

Nom .....

Prénom.....

€ Médecin    € Sage-femme

Date :...../...../.....

### CRITERES MATERNEL POUR UN RETOUR A DOMICILE PRECOCE (CHECK-LIST conservée dans le dossier papier)

**OUI    NON**

**Absence de situation de vulnérabilité psychique**

€    €

*Instabilité psychique, antécédent de dépression du post-partum,  
Prise de psychotropes, lien mère-enfant perturbé, manque d'autonomie  
pour réaliser les soins de base, déficience mentale, etc...*

**Absence de situation de vulnérabilité sociale**

€    €

*Mineure, précarité, logement non adéquat, etc...*

**Absence de conduites d'addiction et de dépendances sévères**

€    €

**Soutien familial et/ou social adéquat**

€    €

**Absence de pathologie chronique mal équilibrée**

€    €

**Absence de complications ou pathologies nécessitant une observation  
ou un traitement médical continu**

€    €

**Si hémorragie du post-partum immédiat, celle-ci a été contrôlée  
et traitée (si nécessaire)**

€    €

**Absence d'infection évolutive ou de signes d'infection**

€    €

**Absence de signes thromboemboliques**

€    €

**Instauration d'un lien mère-enfant de bonne qualité**

€    €

**Absence d'hémorragie sévère du post-partum immédiat**

€    €

*Pertes sanguines estimée supérieure à 1000 CC, transfusion de  
produits sanguins labiles, embolisation artérielle, nécessité de  
procédures chirurgicales.*

**Accord de la mère ou du couple**

€    €

**Si tous les critères maternels sont positifs**, l'obstétricien ou la sage-femme, trace dans le dossier ICOS que les conditions maternelles d'une sortie précoce sont réunies.

## CRITERES PEDIATRIQUES POUR UN RETOUR A DOMICILE PRECOCE

### CHECK-LIST

Le jour de la sortie (J2), le pédiatre renseigne avec l'aide des puéricultrices et après examen du nouveau-né, les critères d'éligibilité pédiatrique.

#### Pédiatre

ETIQUETTE PATIENT

Nom.....

Prénom.....

Date :        /        /

SAT : mb sup : mb inf :	PC:	FR:
-------------------------------	-----	-----

CRITERES PEDIATRIQUES POUR UN RETOUR A DOMICILE PRECOCE (CHECK-LIST CONSERVEE DANS LE DOSSIER PAPIER)	OUI	NON
<b>Absence de situation de vulnérabilité psychique</b> <i>Instabilité psychique, antécédents de dépression du post-partum, prise de psychotropes, lien mère enfant perturbé, manque d'autonomie pour réaliser les soins de base, déficience mentale, etc...</i>		
<b>Nouveau-né à terme ≥ 38 SA, singleton et eutrophe</b>		
<b>Apgar ≥ 7 à 5 minutes</b>		
<b>Examen clinique normal le jour de la sortie</b>		
<b>Température auriculaire entre 36 et 37°C ou centrale entre 36.5 et 37.5°C</b>		
<b>Alimentation établie</b> <i>Si allaitement maternel : observation au moins de 2 tétées assurant un transfert efficace de lait reconnu par la mère, mictions et selles émises, transit établi.</i>		
<b>Perte de poids &lt; à 8% par rapport au poids de naissance</b>		
<b>Absence d'ictère ayant nécessité une photothérapie après application du protocole de surveillance de l'ictère</b>		
<b>Absence d'éléments cliniques ou paracliniques en faveur d'une infection,</b> <i>si facteurs de risque d'infection : prélèvements biologiques et bactériologiques récupérés et négatifs</i>		
<b>Stabilités des fonctions vitales :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Saturation O2</li><li>• Fréquences respiratoire &lt;60/min</li><li>• Fréquence cardiaque &gt;90 et &lt;170/min au repos</li></ul>		
<b>Suivi post-partum après la sortie organisé</b> <i>1<sup>er</sup> visite prévue dans les 24heures après la sortie de la Maternité</i>		
<b>Vitamine K1 donnée</b>		
<b>Dépistages néonataux prévus à J3</b>		

✓ Si tous les critères sont positifs, le pédiatre trace dans HM que les conditions pédiatriques d'une sortie précoce sont réunies.

Ø Une réponse négative à l'un des critères exclut la possibilité de sortie précoce. Le Pédiatre informe la mère ou le couple